

Déclaration d'engagement dans le cadre de la demande de subvention d'une Maison de l'Enfant à Kraainem

Objectifs que la Maison de l'Enfant souhaite réaliser avec ses partenaires

La Maison de l'Enfant et ses partenaires uniront leurs forces pour mettre en place une plateforme structurée à travers laquelle elle espère atteindre tous les groupes cibles visés.

Kraainem est une commune à facilités dont 80 % des habitants sont francophones. La commune et les acteurs locaux se sont engagés à rendre l'offre existante plus accessible à travers la création d'une Maison de l'Enfant et à collaborer pour créer une nouvelle offre répondant aux besoins de la commune de Kraainem.

En dépit de la fermeture du bureau de consultation de Kraainem, la plupart des familles sont réorientées vers des bureaux de Kind & Gezin dans les environs. Du fait de la situation géographique de la commune et du public cible, la réorientation se tourne également vers Bruxelles (et notamment vers les bureaux de consultation de l'ONE). Une collaboration et une concertation plus étroites devraient permettre d'inclure toute la clientèle, de manière à ce que les soins préventifs soient à la portée de tout le monde.

La Maison de l'Enfant de Kraainem nourrit également l'ambition de rassembler et d'harmoniser l'offre francophone et l'offre néerlandophone. Nombre d'activités sont déjà organisées à l'échelon communal, mais des améliorations sont possibles au niveau de la collaboration et de l'harmonisation. Pour cette raison, les lacunes et besoins restants seront répertoriés à l'issue de l'inventaire préliminaire.

Kraainem demeure toutefois une commune d'envergure relativement restreinte, de sorte que le nombre d'organisations qui y déploient leurs activités est plutôt limité. En contrepartie, cette petite échelle permet de garder une bonne vue d'ensemble avec les partenaires principaux.

La Maison de l'Enfant de Kraainem intégrera dans son fonctionnement la 'Lokaal Overleg Kinderopvang' (LOK) – l'organe de concertation local en matière de garde d'enfants – et poursuivra le travail qui a été accompli par ce dernier. La Maison de l'Enfant tiendra également compte des groupes vulnérables. Le fait que Kraainem semble au premier abord une commune riche ne signifie pas qu'elle ne compte pas de familles vulnérables pour lesquelles il serait souhaitable de créer une offre sur mesure. En collaboration avec nos partenaires, nous voulons prêter attention à cet aspect en créant par exemple une banque de langes.

Actions

Une concertation entre tous les acteurs permettra de mettre au jour et d'aborder les problèmes (le cas échéant au sein de groupes de travail), après quoi il faudra se mettre en quête de solutions. La collaboration entre les différents acteurs est de toute manière un atout pour obtenir un bon résultat vu que chacun des acteurs voit les problèmes sous un autre angle.

La Maison de l'Enfant fera d'une part le point sur les besoins locaux avec l'aide des partenaires existants, et utilisera d'autre part les informations sur les besoins des utilisateurs qui ont été recueillies par des organes comme la LOK.

La Maison de l'Enfant de Kraainem veut réunir un maximum d'acteurs au sein d'un vaste réseau afin de permettre l'échange d'informations, la détection des problèmes et l'encouragement d'initiatives. La Maison de l'Enfant veut également s'adresser pour ce faire aux forums de concertation locaux.

Organisation

La Maison de l'Enfant de Kraainem s'articulera autour de la structure suivante :

La Maison de l'Enfant de Kraainem dispose des organes de gestion suivants :

- Une Assemblée générale
 - L'Assemblée générale se compose de tous les membres/partenaires.
 - Elle est présidée par l'échevin en charge de la politique de l'enfance de l'administration locale de Kraainem.
 - Le coordinateur de la Maison de l'Enfant de Kraainem exerce la fonction de secrétaire de l'Assemblée générale.
 - L'Assemblée générale décide des lignes de politique générales de la Maison de l'Enfant de Kraainem, de la dissolution de la Maison de l'Enfant de Kraainem ainsi que de l'adhésion, de la sortie et de l'exclusion de ses membres.
- Un groupe de pilotage
 - Le groupe de pilotage est composé :
 - des membres du comité restreint ;
 - du président du CPAS ;
 - du ou des échevins en charge de l'enseignement et de la politique de l'enfance et de la jeunesse.
 - Le groupe de pilotage met en œuvre les décisions de l'Assemblée générale.
 - Le groupe de pilotage règle le fonctionnement interne de la Maison de l'Enfant de Kraainem et approuve les règlements internes.
 - Le groupe de pilotage rend compte du fonctionnement de la Maison de l'Enfant de Kraainem aux organes de gestion de la commune et du CPAS.
- Un comité restreint
 - Le comité restreint est composé :
 - du coordinateur de la Maison de l'Enfant de Kraainem ;
 - du collaborateur administratif en charge du Bien-être ;
 - du responsable du service social ;
 - du directeur général adjoint/coordonateur du Bien-être.

- Il peut être complété par un représentant de l'Agentschap Opgroeien des autorités flamandes.
- Le comité restreint assure la gestion journalière de la Maison de l'Enfant de Kraainem.

Ces organes peuvent être complétés par des groupes de travail temporaires ou permanents qui se penchent sur des thèmes distincts.

La Maison de l'Enfant veut mettre cette structure à profit pour créer une offre à la mesure de toutes les familles. Le groupe de pilotage est composé d'acteurs principaux de la commune et d'ailleurs qui sont parfaitement au courant des besoins de la commune. Ces acteurs sont en outre les piliers de nombre d'activités organisées au sein de la commune. À travers ce groupe de pilotage et le feed-back et l'input fournis tous les deux ans par tous les acteurs, la Maison de l'Enfant ambitionne de réaliser pas à pas les objectifs.

Le grand défi du groupe de pilotage consistera à déterminer la meilleure manière d'informer les utilisateurs individuels de l'offre de la Maison de l'Enfant de Kraainem.

Chaque partenaire assume dans ce contexte des responsabilités en fonction de ses propres possibilités et s'engage au minimum à prendre connaissance de l'offre de tous les partenaires et à faciliter le plus possible l'accès à sa propre offre.

Pour accord,

M./Mme/Mlle

représentant(e) de

(identification complète de l'organisation)

souscrit la présente déclaration d'engagement en date du

Signature

* Fiche de l'organisation au verso

FICHE DE L'ORGANISATION

Nom de l'organisation :

Adresse :

Personne de contact (avec mention du (des) numéro(s) de téléphone et de l'adresse e-mail) :

Offre et fréquence :

Engagement au sein du réseau de la Maison de l'Enfant de Kraainem :